

Publié le



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 02 décembre 2024 s'est réuni à Arles le 18 décembre 2024 à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 65 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Eva CARDINI, Catherine BALGUERIE-RAULET, Aline CIANFARANI, Joan BERGENEAU, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Daniel CARLOTTI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT ; Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM ; Jean-Paul GAY représenté par Aline CIANFARANI ; Pierre RAVIOL représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Patrick DE CAROLIS, Emmanuel LESCOT, Bernard JEROME, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI.

Assistaient à la séance : François LETOURNEUX, Didier HONORE, Jacques NOU, Jean-François RICHON, Olivier BRIAND, Sandrine ANDREANI, Estelle ROUQUETTE, Laëtitia POULET, Muriel CERVILLA, Magalie GORCE, Christophe FONTFREYDE, Magali BLANC, Elodie EQUUEL, Emilie IPSILANTI

Marie-Christine CONTRERAS, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-075

Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-075

Martine AMSELEM, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-076

Comité syndical du 18 décembre 2024
Délibération n° CS-2024-077

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20241218-CS_2024_077

DÉLIBÉRATION N°CS-2024-077

Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'Observatoire de l'eau, de la salinité et des zones humides

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu la délibération n°CS-2023-069 du 19 septembre 2023 relative à une demande de subvention au Fonds Vert dans le cadre de la création d'un observatoire de la salinité,
Vu la délibération n°CS-2024-001 relative au programme d'actions 2024,
Vu la délibération n°CS-2024-008 du 31 janvier 2024 relative à la création de postes non permanents, dont un contrat de projet dédié à l'animation de l'observatoire de l'eau, de la salinité et des zones humides,
Vu la délibération n°CS-2024-052 du 02 octobre 2024 relative au plan d'action partenarial « Construire l'avenir de la Camargue avec le Sel ? »

➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue a créé l'observatoire de l'eau, de la salinité et des zones humides en 2024,
- Que l'animation de l'observatoire nécessite des moyens humains dédiés,
- Que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse participe au financement annuel du poste à hauteur de 50 % du coût salarial + 30 % de frais généraux,
- Que le montant pour l'animation 2025 s'élève à 58 110.00 euros (Annexe 1),
- Que l'Agence de l'eau finance au maximum 50 % de l'assiette éligible,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

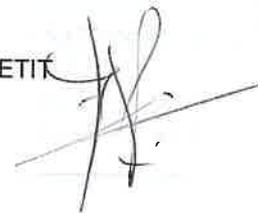
➤ Décide

- De solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, une subvention d'un montant de 29 055.00 euros,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

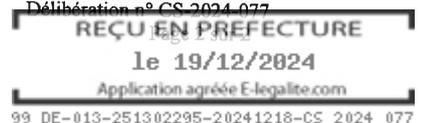
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Anne CLAUDIUS-PETIT



Comité syndical du 18 décembre 2024
Délibération n° CS 2024 077



Annexe 1

Observatoire de l'eau, de la salinité et des zones humides

Objet de la demande : Demande de financement de la chargée de mission pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Agent	Poste	Période	Nombre de jours travaillés sur l'année	Total du salaire chargé mensuel	Total du salaire chargé annuel	Coût Journalier pondéré	Nombre de jours prévus dans le cadre de la mission	Total des coûts salariaux de la mission aidée	Frais Généraux 30%	Montant Eligible
LINARD Rachel	Ingénieur	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	220	3 725,00 €	44 700,00 €	203,18 €	220	44 700,00 €	13 410,00 €	58 110,00 €

Montant sollicité auprès de l'Agence de l'Eau (50% des dépenses) : 29 055€

Pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur,

Christophe FONTFREYDE

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-20241218-CS_2024_077